



Centre Thérapeutique de Jour Neuchâtelois - (CTJN) Informations au patient - Règlement interne

Conditions d'admission

Le CTJN s'adresse aux personnes adultes atteintes de lésions neurologiques ayant besoin de thérapies hebdomadaires.

Notre structure accueille des patients dont l'évolution montre un potentiel de récupération. En effet, la mission du CTJN est de développer et si possible de rétablir l'autonomie et l'intégration sociale des personnes cérébrolésées.

La priorité est donnée aux patients dont la perte d'autonomie nécessite un soutien quotidien de la famille et/ou de l'entourage et qui souhaitent intégrer le Centre deux journées par semaine.

Il est essentiel que le patient soit motivé à participer aux thérapies, ainsi qu'aux activités individuelles et de groupe. Il doit être capable de prendre part aux activités et thérapies (4 heures minimum) durant une journée entière sachant que des plages de repos sont prévues selon les besoins de chacun.

Le patient peut nous être adressé par un médecin, une institution ou sa famille.

Les documents nécessaires et dûment remplis qui sont à remettre à la directrice lors de l'entretien d'admission sont :

- La prescription médicale pour la prise en charge au CTJN
- Le dossier d'admission
- Le rapport médical de sortie de l'hôpital
- Les rapports thérapeutiques
- Les ordonnances thérapeutiques (ergo, logo, physio)

L'admission se fait pour une durée de 2 à 6 mois, renouvelable (selon les cas et les évaluations) en fonction des objectifs du patient, des thérapeutes et du médecin référent.

Le patient s'engage à être présent de manière régulière au CTJN ainsi qu'à participer aux activités et thérapies planifiées. Le Centre fonctionne sur un mode participatif et communautaire, chacun est encouragé à contribuer selon ses possibilités au déroulement de la journée avec le soutien et/ou l'accompagnement des professionnels (préparation des cafés, installation de la salle de repos, arrosage des plantes, courses, mise en place des repas, ...)

C'est lors de l'entretien d'admission que le patient définit ses objectifs (thérapeutiques et fonctionnels) et le temps d'accueil.

Arrêt ou annulation de la prise en charge au sein du CTJN

Elle est déterminée par :

- L'atteinte des objectifs fixés lors du 1er entretien ou/et des colloques de réseau
- Une dégradation ou une stagnation du potentiel de récupération du patient
- Un refus des assurances de prendre en charge les thérapies individuelles ou de groupe (logo, physio, ergo)
- Un non-paiement des frais d'accueil de jour (par les prestations complémentaires, le patient ou son entourage)
- La présence ou l'apparition de maladies associées entraînant des crises d'épilepsie, un trouble de la déglutition grave ou toutes autres manifestations mettant en danger la vie du patient.
- Des comportements inappropriés et irrespectueux auprès des intervenants et des bénéficiaires (consommation d'alcool et/ou de stupéfiant, vulgarité, violence physique, agressivité verbale, etc.)
- Le souhait du patient de mettre fin à la prise en charge au CTJN

L'arrêt de la prise en charge doit être annoncé au minimum deux semaines avant la date de fin souhaitée. Dans le cas contraire, le Centre se réserve le droit de facturer les frais de l'accueil de jour, soit 47 CHF par jour pendant 2 semaines.

Les journées non annulées seront facturées dans leur intégralité en ce qui concerne l'accueil de jour soit 47 CHF & un forfait de 50 CHF par thérapie individuelle manquée.

Comment s'inscrire ?

- Le médecin référent du patient (hôpital ou institutions) remplit la prescription médicale et le dossier d'admission.
- Le médecin joint une ordonnance complétée et signée pour chaque thérapie (ergothérapie, logopédie, physiothérapie).
- Le patient (ou la personne qui le représente) prend contact avec notre Centre au plus vite et dans l'idéal **4 semaines avant la date d'entrée souhaitée.**
- Le patient est accueilli pour une rencontre et un entretien d'admission au Centre (visite des lieux, rencontre de la famille, identification des besoins, décision d'une date d'entrée).

Horaire – accueil – organisation de la journée

Le CTJN est ouvert de 8h30 à 17h00 les mardis et jeudis.

Les patients sont accueillis de façon personnalisée. Le patient est tenu de respecter les horaires fixés pour les séances de thérapie individuelle et de groupe auxquelles il participe.

Le découpage d'une journée d'accueil correspond à une alternance entre les heures de thérapies individuelles et de groupe (logopédie, ergothérapie, physiothérapie) et des plages d'accueil extra-thérapeutiques. Pendant ces dernières, des plages de repos sont prévues dans une atmosphère agréable et sereine.

Sont prévues en complément des thérapies, des activités stimulant les sens au travers de musique, de peinture, d'écoute et de lecture.

Durant la journée les bénéficiaires téléphonent en dehors des locaux communs et la famille informe le personnel si une visite est prévue.

L'encadrement des familles

L'entourage proche (famille ou ami) contribue grandement à la réhabilitation du patient et est essentiel dans son processus de guérison. Notre Centre Thérapeutique de Jour porte une attention toute particulière à l'intégration de la famille à ce processus. Des moments d'échanges avec la famille ou l'entourage sont planifiés. Les proches peuvent participer à une journée au CTJN, assister aux thérapies et des entretiens réguliers sont prévus pour échanger sur l'évolution de la personne accueillie.

Participation financière

Prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins (LAMal)

Les prestations thérapeutiques individuelles et de groupe, dûment prescrites par le médecin, (physiothérapie, ergothérapie, logopédie) sont prises en charge par les assurances.

Prestations à charge des patients

	présence	absence
Repas	12 CHF	0 CHF
1 journée	35 CHF	35 CHF
½ journée	20 CHF	20 CHF

La participation financière à charge des patients est définie selon la directive concernant la participation au prix de pension des adultes en institutions sociales (DIPPAIS).

Une participation financière de 47 CHF est demandée par jour et par patient pour les frais de repas et d'accompagnement ainsi que pour les activités extra-thérapeutiques.

En cas d'empêchement ou de maladie, le patient doit avertir le CTJN aussi rapidement que possible. Une réservation de 35 CHF/jour ou de 20 CHF/demi-journée sera toutefois facturée.

Le paiement de cette participation se fait sur facture mensuelle adressée au patient par le CTJN.

Le CTJN renseigne le patient sur les éventuelles possibilités de remboursement de la participation facturée (SUVA, PC, associations)

Gestion des conflits et/ou des plaintes

En cas de problèmes, de mécontentements ou de conflits avec les intervenants ou la prise en charge au CTJN, le patient et/ou sa famille peut s'adresser par oral et/ou par écrit à Mme Céline Thuler directrice du CTJN. Elle garantit de recevoir et d'écouter le patient et de formuler les doléances de ce dernier. Notre objectif est de mettre en place des actions d'amélioration suite à la formulation d'une plainte ou d'une réclamation. Notre préoccupation étant la qualité des prises en charge et un soutien optimal des proches aidants.

En cas d'insatisfaction de sa part, le patient et sa famille peuvent s'adresser à l'avocat de l'Association Centre Thérapeutique de Jour Neuchâtelois (ACTJN) actuellement M. Alex Ruedi. Ils peuvent également contacter l'autorité de conciliation en matière de santé.

Les coordonnées des personnes de contacts sont :

Responsable du CTJN : Céline Thuler, rue du Seyon 6, 2000 Neuchâtel,
Tél : 032 725 73 75 / 032 724 19 54

Avocat de l'ACTJN : Alex Ruedi, Reysus-Associés, av. de la Gare 1, 2114 Fleurier,
Tél : 032 862 22 44

Autorité de conciliation en matière de santé : tél : 032 889 61 90

<http://www.ne.ch/autorites/DFS/SCSP/droits-patients/Pages/accueil.aspx>